



BILAN D'ACTIVITÉS 2021

de la Direction Régionale
de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités
de **Nouvelle-Aquitaine**

Editorial



Pascal Apprédérise
Directeur régional

L'année 2021 a été particulièrement exigeante pour les services qui constituent depuis le 1^{er} avril 2021 la DREETS de Nouvelle-Aquitaine.

La conjonction des gestions de crises au pluriel, de la mise en œuvre du plan de relance et de la création d'un nouveau service était une véritable gageure.

L'économie régionale et la création d'emplois notamment ont retrouvé un dynamisme qui paraissait totalement hors de portée au sortir des confinements Covid successifs, avec un niveau de chômage le plus bas enregistré depuis une dizaine d'années.

Les services de la DREETS ont, à leur échelle, contribué à ce redressement spectaculaire : ce pari a pu être tenu grâce à la qualité et à l'implication des agents et des chefs de service de la DREETS.

Dans ce contexte totalement inédit, les services de la DREETS ont continué en parallèle à traiter les dossiers habituels dans de nombreux champs ayant un impact sur la vie quotidienne des néo-aquitains, comme la qualité de l'emploi et des conditions de travail, la sécurité au travail, l'insertion dans l'emploi des publics fragiles, l'accès au logement des sans-abris, la protection des consommateurs et le respect des règles de concurrence...

Les actions retracées dans le présent rapport, qui ne représentent qu'un échantillon des actions menées par la DREETS, en constituent cependant des illustrations concrètes.

Un certain nombre d'entre elles, notamment sur le champ de l'économie et de l'emploi, n'ont pu être menées à bien que grâce aux partenariats construits avec les partenaires institutionnels de la DREETS : qu'ils en soient remerciés.

Sommaire

P.04 2021 Création de la DREETS Nouvelle-Aquitaine

P.05 La DREETS en chiffres

Entreprises, Emploi, Economie

P.06 Mission Fonds Européens

P.06 Le département Entreprises

P.06 Mission Economique Régionale de l'Etat (MERE)

P.07 Mission Prévention, Restructurations, Redynamisation (P2R)

P.07 La mission Emploi Compétences-Ville

P.07 L'emploi et l'insertion

P.08 La formation

P.08 La politique de la ville

Travail, Relations sociales

P.09 Mission santé-sécurité au travail

P.09 Action sur les chantiers exposant à un risque chimique en raison de la pollution des sols

P.10 Prévention du risque amiante lors des interventions dans les centrales nucléaires sur des matériaux ou des équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante

P.10 Mission lutte contre le travail illégal

P.10 UBER EATS

P.11 Mission égalité et dialogue social

Concurrence, Consommation

P.12 Mission Enquêtes Régionales

P.12 Protocole de coopération renforcée DREETS / DRDDI

P.12 Délais de paiements interentreprises : une priorité en période de crise sanitaire

P.13 Mission Enquêtes Régionales Vidéosurveillance

P.13 Sanction pour ententes anticoncurrentielles sur les prix

P.13 Mission pilotage, animation et appui opérationnel. Un PNE 2021 bien animé !

P.13 BEVS - Décision marquante en Appel pour un négociant bordelais

Solidarités

P.14 Mission Accueil Hébergement Insertion

P.14 Mission lutte contre la pauvreté

P.15 Mission Protection des personnes vulnérables

P.15 Mission Inspection Contrôle évaluation

P.16 Mission Formation/certification

P.16 Le Plan de Relance

Pôle Transverse

P.17 Un service études et statistiques au service des pôles métiers de la DREETS

P.17 Un service communication qui produit de l'information et de la cohésion

2021

Les services de la DIRECCTE et Cohésion sociale de la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine fusionnent pour devenir la DREETS Nouvelle-Aquitaine

La réforme de l'Organisation territoriale de l'État (OTE) a transformé au 1^{er} avril 2021 les services en région des ministères chargés de l'économie, des finances, du travail, de l'emploi et des affaires sociales.

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) **intègre dans son champ de compétences l'ensemble des missions exercées au niveau régional par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et les politiques de la cohésion sociale**, jusqu'alors portées par la Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS).

Les champs d'action concernant les missions en matière de développement de l'emploi, de développement et de sauvegarde des entreprises, de politique du travail, d'inspection du travail, de concurrence, de consommation et de répression des fraudes, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions, de protection des personnes vulnérables, d'intégration, sont regroupés le 1^{er} avril 2021 :

- **Au niveau régional**, dans les DREETS, placées sous l'autorité des préfets de région et de la Direction générale du travail, s'agissant de l'inspection du travail,

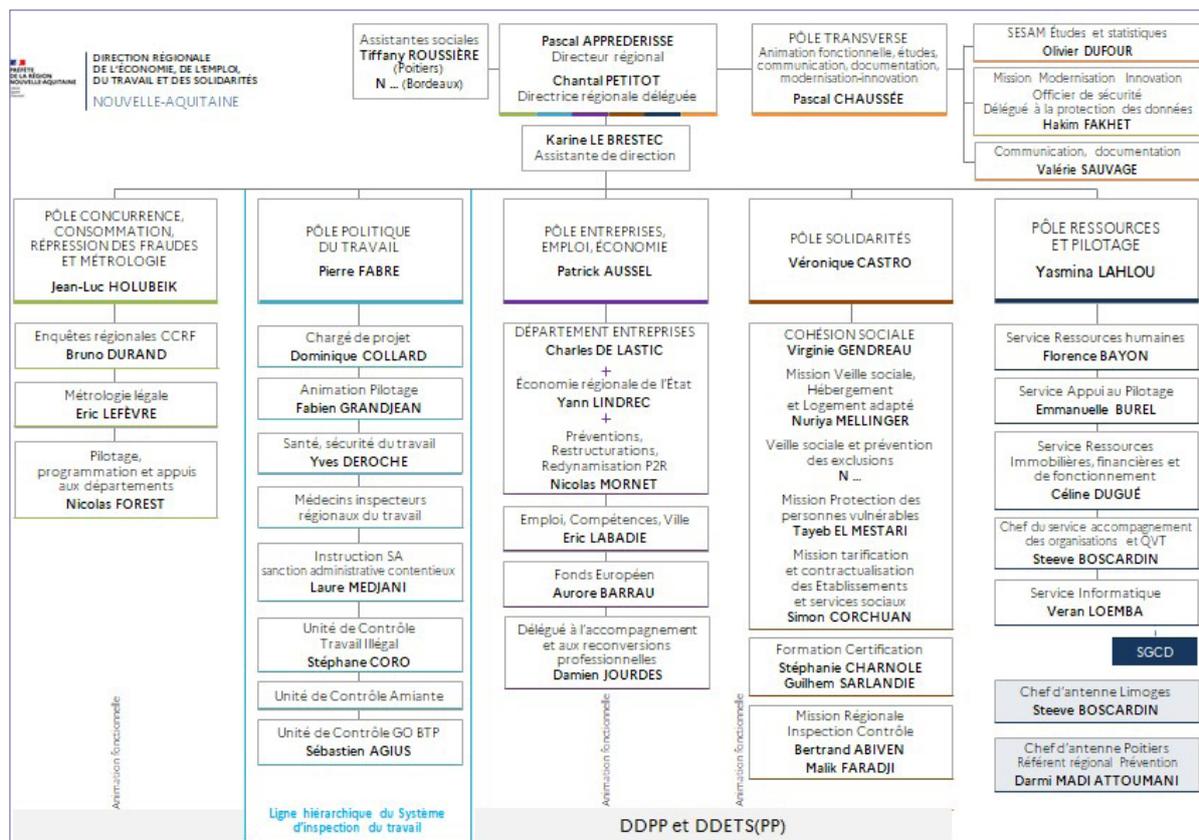
- **Au niveau départemental**, dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et dans les Directions départementales de la protection des populations (DDPP), ou dans les Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP).

Ces directions sont placées sous l'autorité des préfets de département, à l'exception des missions relatives à l'inspection du travail.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, la DREETS est répartie sur trois sites, **Bordeaux, Limoges et Poitiers**.



L'organisation de la DREETS



La DREETS Nouvelle-Aquitaine c'est **297 agents** répartis :



UR 33 - Sites de Bordeaux
Siège. Immeuble Le Prisme - 19, rue Marguerite Crauste 33074 Bordeaux cedex
Pôle C. Immeuble Le Pôle - 11, avenue Pierre Mendès France, 3370 Mérignac
Pôle S. Miniparc 2 - 8 rue du Professeur André Lavignolle, 33 300 Bordeaux
Pôle S. Service Formation-Certification. Immeuble les Palladines III - 50 rue Nicot, 33000 Bordeaux
Pôle 3E. SRC. Immeuble les Palladines III - 50 rue Nicot, 33000 Bordeaux
Pôle T. UCR Travail illégal - UCR Grandes Opérations BTP. Immeuble les Palladines I - 105 rue de Belleville, 33000 Bordeaux



186 agents



UR 87 - Site de Limoges
Antenne régionale. 2, allée Saint Alexis - BP 13203 87032 - Limoges cedex



46 agents



UR 86 - Sites de Poitiers
Antenne régionale. 47, rue de la Cathédrale 86035 Poitiers cedex
Pôle S. 4, rue Micheline Ostermeyer, 86000 Poitiers (6 agents)



65 agents

PÔLE ENTREPRISES, EMPLOI, ÉCONOMIE

MISSION FONDS EUROPÉENS

Le Fonds social européen (FSE) est un fonds structurel de l'Union européenne qui contribue à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion.

28 millions € de crédits FSE ont été mobilisés sur le territoire néo-aquitain

+ de 400 projets en faveur de l'emploi, de l'inclusion sociale et de l'anticipation des mutations économiques

Le FSE a ainsi participé à la lutte contre les conséquences de la crise sanitaire pour faire en sorte que la relance profite à tous, même aux publics les plus en difficulté

La DREETS a également accéléré les paiements et systématisé les avances afin de soulager la trésorerie des porteurs de projets durant cette période difficile

400 dossiers déposés

400 avis rendus par la Mission



LE DÉPARTEMENT ENTREPRISES Mission Economique Régionale de l'Etat (MERE)

Sous le pilotage fonctionnel de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et sous l'autorité de la Préfète de Région, le service économique régional de l'Etat (SEER) a pour missions d'impulser et de décliner la politique économique de l'État en région ; d'assurer à la DGE une connaissance du tissu économique régional et des enjeux locaux ; de conseiller la Préfète de Région en matière économique et d'apporter son expertise aux Préfets de départements.

Au bilan de l'année 2021, l'action de la mission économique régionale de l'État s'est notamment orientée autour des principaux appels à projets industriels du plan « **France Relance** » : aéronautique, automobile, résilience, relocalisation, soutien à l'investissement industriel dans les territoires.

Pour rappel, fin 2020, la ministre déléguée chargée de l'Industrie, Agnès **Pannier-Runacher**, a annoncé, dans le cadre de France Relance, le lancement d'un fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires qui complète les aides sectorielles mises en place par l'État dans le cadre du soutien aux acteurs économiques victimes de la pandémie.

Dans ce contexte, les projets des entreprises ont été sélectionnés en codécision avec la région et impliqué directement les agents de la mission.

118 projets lauréats « ETAT » pour un montant de **52,9 M€** d'aides

MISSION PRÉVENTION, RESTRUCTURATIONS, REDYNAMISATION (P2R)

La mission Prévention/Restructuration/Redynamisation dispose des leviers et compétences pour prévenir les difficultés des entreprises et accompagner les opérations de restructurations.

Une efficacité démontrée sur les missions économiques liées au restructuring grâce à l'organisation en binôme des Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises.

Pour les entreprises identifiées ne relevant pas de ces critères de priorité et en fonction de la nature des difficultés et des pistes de solutions, le traitement peut être réorienté vers :

- les services compétents de la DREETS ou de la DDETS (PP) et/ou ceux du Conseil Régional ; charge à ces services de prendre le relai et d'assurer la coordination des acteurs pour l'accompagnement de ces entreprises.
- les partenaires disposant de capacités d'accompagnement ou moyens et outils d'intervention que sont : les réseaux consulaires, les centres d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP), la compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) et les experts comptables, les conseils spécialisés en procédures commerciales, et bien entendu les membres permanents des comités départementaux d'examen des difficultés financières des entreprises (CODEFI).

Les aides discrétionnaires

sur régime temporaire COVID, prêts à taux bonifiés et avances remboursables, ont été fortement mobilisées sur la région
+ de 28 M€ pour 32 dossiers
 avec un effet de levier sur les co-financements (PGE et autres) de plus de 3

La région est présente sur 20 dossiers

au titre de ses outils d'intervention sur régime temporaire COVID

LA MISSION EMPLOI COMPÉTENCES VILLE L'emploi et l'insertion

En 2021, le plan de relance a renforcé les moyens des politiques de l'emploi dont l'objet principal est d'insérer durablement dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées.

Les principales enveloppes financières pour l'insertion des publics en difficulté :

- Garantie jeunes accompagnement **19 937 151 €**
- Contrats aidés : **123 M€**
- Insertion par Activité Economique (IAE) **100 M€**
- Plan régional d'Investissement dans les Compétences (montants versés au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine) : **102,5 M€**

Le Pacte d'Ambition pour l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

A permis le recrutement de **7 771** salariés équivalents temps pleins (ETP),
6 352 en 2019.

26 structures de l'IAE engagées dans l'expérimentation des contrats à durée déterminée tremplins

Le Plan de Transformation des Entreprises Adaptées

82 entreprises adaptées de la région ont recruté **239 ETP (personnes handicapées)**

26 d'entre elles engagées dans l'expérimentation des CDD tremplins
 Elles ont bénéficié de **2,7M€** d'aide de l'Etat

Le plan #1 jeune, 1 solution»

Les entrées en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et Garantie Jeune ont **quasi doublé en 1 an**

Les contrats aidés en faveur des jeunes

ont permis **le recrutement de + de 10 000 jeunes**

La formation

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi et le Plan d'investissement dans les compétences, le travail mené avec le service public de l'emploi (SPE) et le Conseil Régional a permis une amélioration du nombre d'entrées en formation.

35 000 entrées en 2021.

On devrait atteindre **45 000** nouvelles entrées en 2022 et se rapprocher de l'objectif de **60 000 personnes formées** financées par le Conseil régional

On peut noter par ailleurs un ciblage pertinent des actions de formation sur les publics les plus éloignés de l'emploi, (non qualifiés, quartiers prioritaires de la ville (QPV), bénéficiaires du RSA (BRSA) ce qui est à souligner. Enfin, au titre des bonnes pratiques avec l'accord du Conseil Régional, les services de l'Etat disposent d'une enveloppe annuelle de **1 million €** répartis entre le niveau régional et le niveau départemental.

Ces crédits permettent, entre autres, de renforcer les actions en faveur des réfugiés en complément des politiques de l'emploi et de l'asile (400 000 € mobilisés en 2021). La formation des salariés a été fortement mobilisée par les entreprises et les opérateurs de compétences (OPCO).

12 400 stagiaires inscrits dans le dispositif Fonds National de l'Emploi (FNE)

Ils relevaient de **1 300 entreprises** et ont engagé près de **15 000 parcours** (*certain parcours sont collectifs*), pour un volume de **488 000 h de formation** et un engagement financier de **16 millions €**

La Prestation Conseil Ressources Humaines (PCRH) mise en œuvre en 2020, au sortir du premier confinement, avait pour objet de proposer la prise en charge financière de l'accompagnement des entreprises sur l'ensemble des problématiques Ressources Humaines (RH) qui peuvent se poser.

La mesure, d'un point de vue administratif, est opérée par les OPCO, sur un financement public.

475 interventions en entreprise pour un montant global de 1.9 millions € consommés

2021 : Structurer le dispositif Transitions Collectives avec les OPCO et les DDETS/PP

En ce qui concerne l'apprentissage, plusieurs points sont à signaler. En dépit de l'absence de communication des données complètes de l'enregistrement des contrats.

18 000 contrats enregistrés au 30 septembre 2021

Contre **11 393** contrats en 2020 et **8840** en 2019

Entre août 2020 et août 2021 : **56 900** contrats enregistrés

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le service politique de la ville a rejoint le P3E au 1^{er} avril 2021 ce qui a permis de mieux appréhender les synergies possibles entre emploi/formation/insertion et politiques des quartiers prioritaires (PQV).



PÔLE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

L'inspection du travail en Nouvelle-Aquitaine ce sont **188 agents de contrôle** répartis entre les DDETS/PP (172) et la DREETS.

Les sections d'inspection du travail sont regroupées au sein de 19 unités de contrôles en départements. Au niveau régional, 16 agents de contrôle interviennent sur tout le territoire régional au sein d'unités de contrôles spécialisées : travail illégal, amiante, gros chantiers du BTP.

MISSION SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs est au cœur des missions de l'inspection du travail.

Les actions menées par l'inspection du travail en 2021 en Nouvelle-Aquitaine décrites ci-dessous en sont l'illustration.

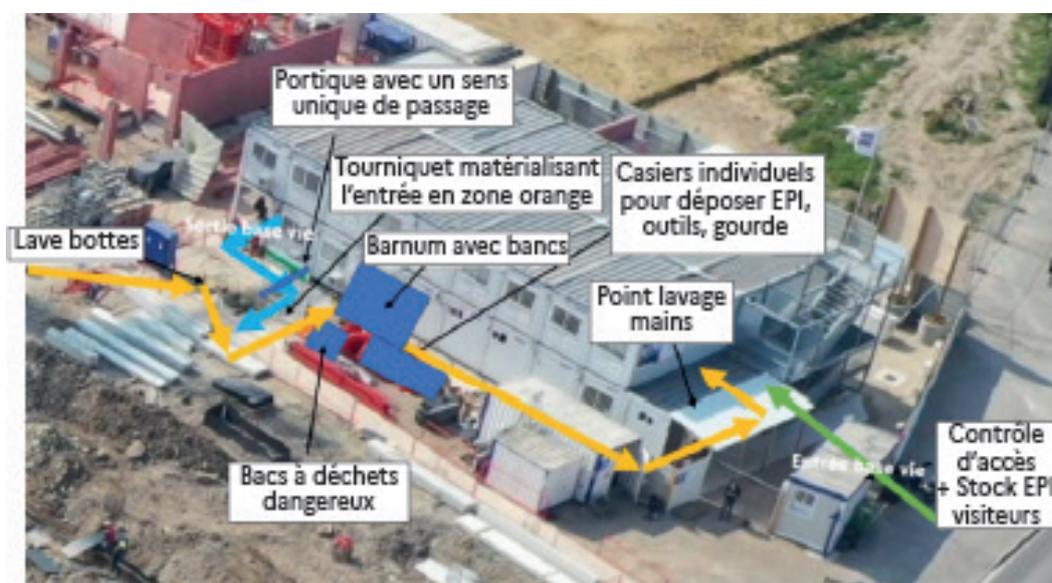
Action sur les chantiers exposant à un risque chimique en raison de la pollution des sols

Les agents de l'unité de contrôle régionale des grandes opérations du bâtiment et des travaux publics ont constaté lors d'une enquête accident du travail sur un chantier que les salariés travaillant en fond de fouille étaient exposés à des particules de plomb présentes dans les terres, dangereuses pour leur santé.

LL'inspection du travail a aussitôt demandé à l'entreprise de définir différentes mesures visant à améliorer les dispositifs d'hygiène sur le chantier (augmentation des points d'eau pour le lavage des mains, création d'une zone tampon avant l'arrivée à la base vie permettant la décontamination et le déshabillage des opérateurs, port de combinaisons jetables, port d'équipement de protection respiratoires,...). es agents de contrôle ont également exigé du maître d'ouvrage différentes actions :

- **Identifier** toutes les phases de travaux exposant les travailleurs aux terres polluées
- **Évaluer** les risques pour la santé des travailleurs au regard des polluants identifiés
- **Adapter** les mesures de prévention aux risques
- **Décontaminer** la base vie

Un courrier de rappel de leurs obligations a été adressé à l'ensemble des maîtres d'ouvrages conduisant des opérations de construction dans la zone susceptibles d'être impactées par la problématique des terres polluées.



Prévention du risque amiante lors des interventions dans les centrales nucléaires sur des matériaux ou des équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante : une coopération ASN (Autorité de Sureté Nucléaire) et DREETS Nouvelle-Aquitaine/ Occitanie pour porter un message de prévention commun

Les DREETS Nouvelle-Aquitaine et Occitanie se sont associées avec l'ASN - division de Bordeaux, afin de sensibiliser les entreprises intervenant dans les centrales nucléaires (hors zone contrôlée) pour des travaux sur des matériaux ou matériels susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Cette rencontre a été organisée le 1^{er} octobre 2021 à la centrale nucléaire du Blayais (33).

Cet événement a été l'occasion de rappeler dans un premier temps les effets de l'amiante sur la santé afin de souligner les enjeux de la prévention de ce risque.

Le cadre réglementaire visant à réduire les risques d'inhalation par les salariés de fibres d'amiante lors des opérations sur des matériaux ou matériels a ensuite été présenté aux professionnels.

Un inspecteur du travail de l'ASN est intervenu afin d'effectuer un retour d'expérience sur les modes opératoires établis par des entreprises intervenantes dans des centrales.

Cette rencontre s'est inscrite dans le cadre d'une coopération ASN/DREETS permettant ainsi de parler d'une seule voix devant près de 50 entreprises intervenantes, de porter un message de prévention commun mais aussi d'homogénéiser les pratiques entre les institutions.

MISSION LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Parmi les priorités nationales de contrôle assignées à l'inspection du travail figurent la lutte contre le travail illégal, les abus du recours au travail détaché, les montages frauduleux se prévalant abusivement du régime du détachement ou de la prestation de service international. Les objectifs visés sont de protéger les travailleurs les plus vulnérables, et de garantir l'égalité des droits entre les travailleurs détachés et les travailleurs français.

UBER EATS

Dans le cadre du CODAF (Comité opérationnel départemental anti fraudes) de PAU, une opération de contrôle réunissant les services de l'Inspection du travail, de l'URSSAF et de la Police a été organisée sur la voie publique en 2020 aux fins de vérifier le statut des livreurs de la société UBER EATS.

L'enquête menée par l'inspection du travail des Pyrénées-Atlantiques et l'URACTI (unité régionale de contrôle du travail illégal) a permis de recueillir suffisamment d'éléments de fait établissant l'exercice d'une activité économique subordonnée.

De fait, les livreurs devant être considérés comme des salariés, un procès-verbal constatant le délit de travail dissimulé a été établi, mettant en cause UBER EATS Amsterdam et sa filiale de droit français.

Cette procédure met notamment l'accent sur le fait que le montage organisationnel mis en place par UBER EATS :

- d'une part **ne relève pas des activités des plateformes numériques** ;
- d'autre part, **n'est pas viable économiquement** ; la « rémunération » perçue par les livreurs ne leur permettant pas de procéder à la déclaration sincère de leur chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF (sur un millier de livreurs s'étant immatriculés en 18 mois, **30% ne déclarent aucun chiffre d'affaires** et la majorité un CA minime).



MISSION ÉGALITÉ ET DIALOGUE SOCIAL

Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes perdurent et la réduction de ces écarts constitue un enjeu démocratique, une question de justice sociale et un facteur de performance et d'attractivité pour les entreprises.

Pour y parvenir 2 objectifs sont fixés à l'inspection du travail :

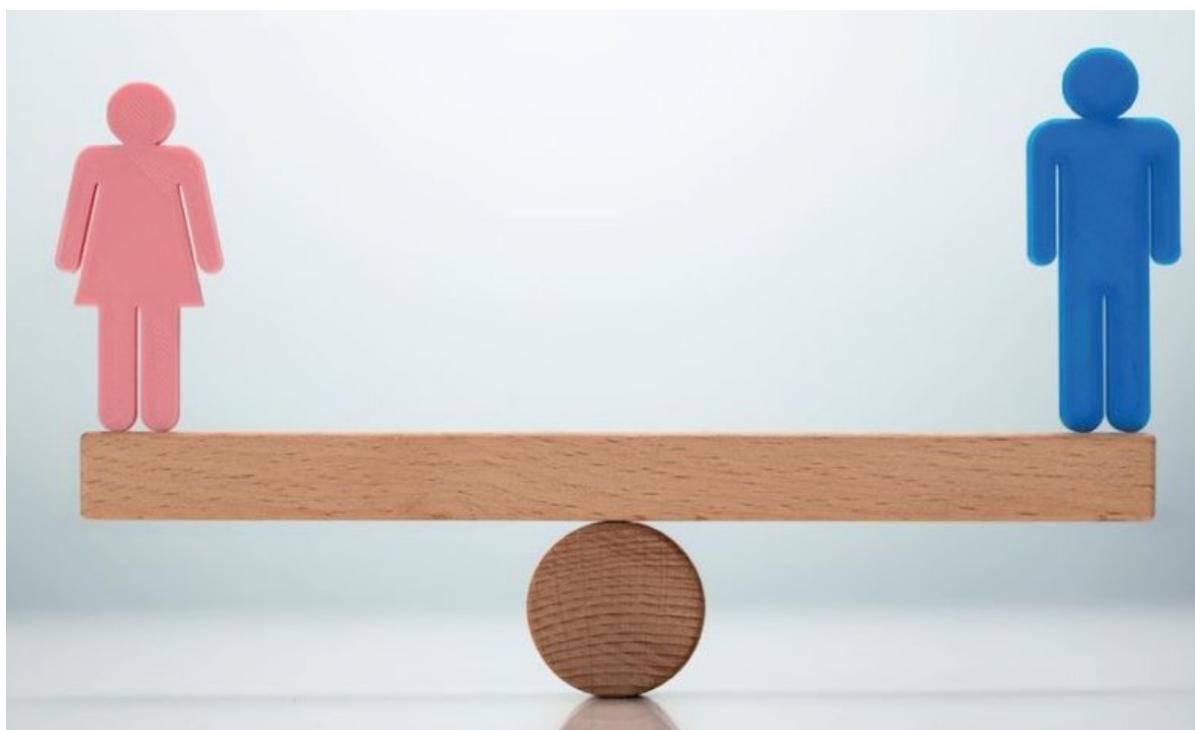
Faire en sorte que toutes les entreprises assujetties à l'Index égalité femme-homme aient calculé, déclaré et publié leur index, et s'assurer que les entreprises ayant une note inférieure à 75 pour la 3^e année consécutive se **soient bien engagées dans une démarche de résorption des inégalités salariales**.

Faire progresser le taux de couverture des entreprises par un accord ou un plan d'action, notamment celles qui ont un index inférieur à 75 et celles qui ont un index en régression.

Rappel : chaque année au plus tard le 1^{er} mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant.

L'Index, sur 100 points, est composé de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise a moins ou plus de 250 salariés :

- l'écart de rémunération femmes-hommes,
- l'écart de répartition des augmentations individuelles,
- l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.



PÔLE CONCURRENCE, CONSOMMATION

MISSION ENQUÊTES RÉGIONALES

Protocole de coopération renforcée DREETS/ Direction régionale des douanes et droits indirects (DRDDI)

Le 24 septembre 2021, Pascal APPREDERISSE et Pascal DELADRIERE ont formalisé un protocole renforcé de coopération sur les champs de contrôle de la viticulture.

- **Echanges d'informations au plan local** (thématiques produits, tendances de consommation problématiques déclaratives ou réglementaires).
- **Amélioration de la programmation commune des contrôles**, de la logique des contrôles conjoints ou coordonnés par retour d'expérience, mode opératoire convenu et portage commun de suites contentieuses auprès des parquets (francisation, vignes éponges, ...).
- **Systématisation d'actions communes de formation professionnelle** favorisant l'acculturation tout en respectant les domaines d'actions et approches spécifiques de chaque administration.
- **Initiation d'actions communes de communication à l'égard des opérateurs de la filière vitivinicole** (rédaction conjointe de réponses réglementaires aux professionnels sur des problématiques d'intérêt commun)

Les deux directions ont saisi l'importance de parler d'une seule voix aux opérateurs et à l'interprofession de la filière vitivinicole sur des sujets d'actualité et se consultent à cet effet dès que l'une ou l'autre sont consultés par des organismes de défense et de gestion (ODG), Syndicats ou représentants interprofessionnels.

La signature du protocole est ainsi intervenue alors que **pas moins de 3 webinaires** co-animés par DREETS et PAE ont rythmé l'été (« activité brasseur artisan » et « vendanges ») pour les deux suivants.



Délais de paiements interentreprises : une priorité en période de crise sanitaire

Dans le cadre au Plan de relance, une certaine d'entreprises de la région a fait l'objet de contrôles du Pôle C afin de vérifier le respect des délais de paiement de leurs factures à leurs fournisseurs par rapport aux dispositions du code de commerce.

Les grandes entreprises et celles de taille significative ayant bénéficié de prêts garantis par l'Etat (PGE) ont été prioritairement ciblées par la DGCCRF cette année en raison de leur impact significatif sur l'économie et afin de vérifier que les engagements pris par l'Etat servaient à maintenir les flux financiers et commerciaux durant cette période conjoncturelle difficile et incertaine.

Des entreprises publiques et privées actives dans le secteur de l'immobilier, de l'assurance, de la distribution à dominante alimentaire, du transport, de la distribution spécialisée ou du bâtiment, ont ainsi été contrôlées.

Dans ce domaine, outre des mesures pédagogiques et correctives, plusieurs procédures contentieuses (**2 millions d'€ d'amende encourus**) sont envisagées ou en cours au Pôle C.

Par ailleurs, des procédures contentieuses contre des opérateurs d'envergure actifs au sein notamment des secteurs de l'assainissement, de l'aéronautique, de l'agroalimentaire ou de la distribution à dominante alimentaire, ont abouti - après procédure contradictoire ou confirmation des juridictions administratives - à **des sanctions financières atteignant plus de 400 000 euros** au total cette année.

MISSION ENQUÊTES RÉGIONALES VIDÉOSURVEILLANCE

Sanction pour ententes anticoncurrentielles sur les prix

A la suite d'une enquête de la Brigade Interdépartementale d'Enquête de Concurrence (BIEC), l'Autorité de la concurrence a sanctionné par Décision n°21-D-26 du 8 novembre 2021, une société et trois de ses grossistes à **plus de 1,3 million €** pour s'être entendus sur les prix de vente des dispositifs de vidéosurveillance et avoir restreint la vente en ligne de ces produits.

La société sanctionnée pilotait la politique tarifaire de ses revendeurs-installateurs en leur communiquant ainsi que sur son site Internet des listes de prix de vente conseillés avec interdiction de communication : **les prix de revente revêtaient le caractère de prix imposés ce qui est formellement prohibé** tant par le code de commerce (article L.420-1) que par le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne (art. 101). Les grossistes étaient également invités à choisir des revendeurs installateurs vendant peu en ligne : **cela limitait la possibilité de faire jouer la concurrence** afin de comparer les produits et bénéficier ainsi d'un prix plus compétitif.

MISSION PILOTAGE, ANIMATION ET APPUI OPÉRATIONNEL

Un PNE 2021 bien animé !

Le PNE, Programme National d'Enquête, établi par la DGCCRF, est constitué d'une liste d'enquêtes réalisées par les unités opérationnelles sur le terrain, notamment dans le Pôle C de la DREETS et les services CCRF des 12 DD(ETS)PP de Nouvelle-Aquitaine.

Les enquêtes sont choisies pour couvrir les enjeux économiques déterminés localement (au niveau du département) : lors de la préparation du PNE 2021 en novembre 2020, les services s'étaient ainsi engagés à réaliser **10569 visites d'établissements et 1814 prélèvements** dans le cadre de ce PNE.

Avec **11161 visites et 1918 prélèvements** effectués par les services le taux de réalisation s'élève respectivement à **105,6%** et **105,7%** au final.

Sur **159 enquêtes** réalisées dans la région, **125** ont vu leur objectif initial atteint, soit **78,6%**.

Le Pôle C a enfin organisé 13 journées techniques régionales destinées aux échanges opérationnels entre enquêteurs spécialistes sur des thématiques diverses comme le **Made In France**, la **saisie pénale**, les **améliorants** ou les **produits chimiques et biocides**.

11161 visites réalisées
1918 prélèvements
13 JTR d'échanges opérationnels
126% Taux de réalisation moyen/enquête



BRIGADE D'ENQUÊTE DES VINS ET SPIRITUEUX (BEVS)

Décision marquante en Appel pour un négociant bordelais

Lors d'une enquête menée durant deux ans (2015-2017), de nombreuses pratiques de tromperie, tentative de tromperie sur les qualités substantielles des vins, utilisation frauduleuse et tentative d'utilisation frauduleuse d'AOP (Appellation d'Origine Protégée) avaient été relevées sur 122 788 bouteilles, notamment :

- **210 hectolitres de vins AOP Graves** revendiquant indument des noms de châteaux et/ou des millésimes ;
- **409 hectolitres de vins issus de mélanges de plusieurs AOP** commercialisés en tant qu'AOP Côtes de Bourg (270 hl) et Côtes de Bordeaux (139 hl) ;
- **Près de 61 hectolitres** de vin usurpant l'AOP Graves ;
- **135 hectolitres de « Bordeaux rouge 2010 élevé en fûts »** alors qu'il ne s'agissait pas de ce millésime ;
- **Bordeaux rouge 2010 (45 hectolitres) et du Sauternes (120 hectolitres)** vendus sous de faux noms de châteaux et de faux millésimes.

L'ensemble des anomalies constatées portait **sur un volume global de plus de 920 hectolitres** soit l'équivalent de **122 788 bouteilles de 75 cl pour une valeur de 196 120 €**.

Cette procédure a mobilisé de nombreux acteurs du secteur viticole, plusieurs organismes se sont portés partie civile afin de protéger les appellations d'origine dont l'usurpation jette le discrédit sur l'ensemble du secteur viticole.

La Cour d'appel de Bordeaux a condamné le 27 octobre 2021 le responsable d'une société de négoce à **une peine de prison d'un an et à 30 000€ d'amende dont 20 000€ avec sursis**, la personne morale étant condamnée à **une amende de 100 000€ dont 50 000€ avec sursis**.

PÔLE SOLIDARITÉS

MISSION ACCUEIL HÉBERGEMENT INSERTION

La mission assure la conception, le pilotage, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques régionales de l'Etat dans le champ de la cohésion sociale notamment par la déclinaison régionale du plan logement d'abord en faveur des personnes sans-abri ou mal logées (veille sociale, accueil de jour, hébergement d'urgence, centres d'hébergement et de réinsertion, logements adaptés).

Le renfort des dispositifs de veille sociale

14 accueils de jour ont été renforcés sur les 39 existants (amplification des horaires d'ouverture, renfort ETP, création de bagagerie solidaire) pour un montant de **404 172 €** avec création de **7 ETP** pour les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO).

La prise en charge des femmes victimes de violence

80 places ont été créées en 2021 dont 50 places d'hébergement d'Urgence (HU) et 30 places d'Allocation Logement Temporaire (ALT) afin de limiter le recours à l'hôtel pour un financement de **213 642 € pour l'HU et de 70 240 € pour l'ALT**.

Le déploiement du plan logement d'abord

99 places créées en pensions de famille, **48 en résidences accueil** (234 792 €) et **442 places d'intermédiation locative** (IML) (448 625 €) dont 432 en sous location et 10 en mandat de gestion.

L'accès et le maintien dans le logement des personnes vulnérables et précaires

10 conventions signées avec les bailleurs sociaux pour un montant de **205 645 €** et **11 projets (252 824 €)** dans le cadre de l'appel à projet (AAP) 2021 « HLM accompagnés », financés par le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) financés par le FNAVDL.



113,7 M€ BOP 177

6101 places financées dans le parc d'hébergement dont **2953 en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** et **496 places d'hôtel** pour plus de **13 M€** dans le cadre de la trajectoire 2021

570 places pour les femmes victimes de violence (HU+ALT+IML)

52 CHRS financés à hauteur de **41 M€**

39 accueils de jour financés pour plus de **2,7 M€**

1950 places de pensions de famille/résidence accueil

2261 places IML

MISSION LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La commissaire à la lutte contre la pauvreté de Nouvelle-Aquitaine a pour mission de piloter et de mettre en œuvre la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans la région. La Dreets Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de ses compétences propres, est fortement impliquée dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine.

La contractualisation de prévention et de protection de l'enfance entre l'Etat, l'ARS et le Conseil Départemental a pour objectif d'empêcher « qu'un enfant pauvre aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain ».

La contractualisation entre l'Etat et Bordeaux Métropole 2020/2022 a permis à 12 associations de mener des actions d'accompagnement des publics précaires **pour un montant de 520 000€**.

La contractualisation entre l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine 2020-2022 a permis de poursuivre la mise en œuvre du dispositif « obligation de formation » pour les 16-18 ans **pour un montant de 300 000 €**.

L'appel à projet (AAP) relatif à la prévention et à la lutte contre la pauvreté a permis de financer des actions en direction des jeunes, des personnes et familles en grande précarité, des familles monoparentales, de la parentalité, de la mobilité solidaire, de l'inclusion numérique.

12 CALPAE pour **11 871 732,50 €**

9 conventions de prévention et de protection de l'enfance pour un montant de **8 364 065,49 €**

50 projets AAP prévention et lutte contre la pauvreté pour **1 965 200 €**

MISSION PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement.

L'habilitation des associations d'aide alimentaire : elle constitue un acte par lequel l'Etat reconnaît qu'une personne morale de droit privé remplit bien les conditions pour mettre en œuvre l'aide alimentaire.

124 M€ BOP 304

52 structures financées dans le cadre de l'aide alimentaire pour **645 000 €**

287 associations d'aide alimentaire habilitées

382 mandataires individuels et **13 644 mesures** de protection judiciaire financées pour **13 700 469 €**

12 Points Conseil Budget (PCB) labellisés financés pour un total de **185 000 €**

25 organismes domiciliaires financés pour **675 764 €**

12 Cellules Territoriales d'Appui à l'isolement CTAI financées à hauteur de **2 11 649 €**

29 structures financées dans le cadre de la précarité menstruelle pour **220 273 €**

MISSION INSPECTION CONTRÔLE ÉVALUATION

La Mission régionale d'inspection et de contrôle assure la protection des libertés et des droits des personnes en anticipant les risques au travers d'une veille juridique permanente et d'un appui aux DDETS-PP pour l'exécution de leur plan de contrôle.

70 contrôles réalisés sur 78 programmés soit un taux de **89.74 %** de réalisation en cohésion sociale

35 contrôles réalisés sur 59 programmés soit un taux de **59.32 %** de réalisation en politique de la ville

25 avis juridiques rendus

20 structures habilitées distributrices de l'aide alimentaire

40 séjours de Vacances Adaptées Organisées (VAO) contrôlés



MISSION FORMATION/CERTIFICATION

La mission a pour objectif de s'assurer de la qualité des formations dispensées, de participer à l'enregistrement des établissements de formation, d'assurer la mise en œuvre de la certification des diplômes et des validations des acquis de l'expérience.

Elle anime le réseau des établissements de formation, et participe au pilotage du dispositif régional de formation dans le domaine du sanitaire et du social, en lien avec l'ARS et le Conseil Régional.

5698 diplômes dans le paramédical

6136 candidats et **52** sessions et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : 124 diplômes, 433 candidats et 35 sessions

1063 diplômes dans le social

1197 candidats et **23** sessions et VAE : 245 diplômes, 460 candidats et 29 sessions

186 établissements de formation :

111 pour les formations paramédicales et **75** pour les formations sociales

2681 places en formation créées en 4 ans sur 9 métiers en tension

dont Aide-Soignant (1189 places), accompagnant Educatif et Social (566 places), Infirmier (486 places) et ambulancier (148 places).



LE PLAN DE RELANCE

3.735 783€ pour l'AAP Plan de Relance « **Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté** » pour 53 associations bénéficiaires.

150 000€ de crédits d'investissement pour l'AMI « **Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité** », dans un lieu de vie innovant à dimension collective :
Charente-Maritime
et Pyrénées-Atlantiques.

PÔLE TRANSVERSE

Un service études et statistiques au service des pôles métiers de la DREETS

La Dreets Nouvelle-Aquitaine, en 2021, s'est appuyée sur les travaux menés par son service études, statistiques, appui, méthodes (SESAM), pour suivre la conjoncture régionale, élaborer des outils de pilotage et mesurer les impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire sur les entreprises et la population de Nouvelle-Aquitaine

Suivi économique en particulier impact économique de la crise sanitaire

Publications trimestrielles de la situation sur le marché du travail, de l'intérim et de la conjoncture économique en matière de politiques de l'emploi

Bilans annuels et tableaux de bord métiers (IAE, accords, obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), métiers en tension),

Suivi mensuel et trimestriel de l'activité partielle,

Tableaux de bord régionaux des politiques prioritaires (PILOTE),

Diaporamas emploi-économie et du suivi des mesures d'aides aux entreprises en lien avec la banque de France, la DRFIP et l'URSSAF.

Suivi de l'impact social de la crise sanitaire

Le SESAM a contribué à l'évaluation des conséquences sociales de la crise sanitaire sur la population de Nouvelle-Aquitaine :

- en animant une **plateforme d'observation sociale** réunissant nombre d'acteurs intervenant dans le champ de la cohésion sociale (Etat, collectivités territoriales, organismes de formation, pôle emploi...);
- en participant à la mise en place d'un **site internet OCARINA**, mettant à la disposition des décideurs des politiques publiques, des acteurs du champ social et de l'insertion, du grand public un ensemble d'indicateurs socio-économiques et de cohésion sociale ;
- en produisant des **études sur le champ de la cohésion sociale** (ex : l'accès aux modes de garde des familles monoparentales).

Un service communication : information et cohésion

L'année 2021 a été marquée par la création de la Dreets Nouvelle-Aquitaine le 1^{er} avril 2021.

Les services de l'ex Direccte et les services de la cohésion sociale de l'ex DRDJSCS ont ainsi fusionnés pour constituer une nouvelle entité administrative régionale.

Le service communication s'est fortement mobilisé pour favoriser l'acculturation des agents aux nouvelles missions exercées par la Dreets Nouvelle-Aquitaine, pour encourager les rencontres et les échanges entre agents, et faire connaître auprès du grand public et des partenaires la nouvelle administration régionale ainsi que les politiques publiques portées par ses ministères de tutelle, les ministères sociaux et le ministère de l'économie et des finances.

Communication interne

Webinaires de présentation des services et des politiques portées par la Dreets, **création d'un nouvel intranet** pour une meilleure circulation de l'information, **lancement d'une lettre interne** hebdomadaire d'information.

Communication externe

Réorganisation du site internet de la Dreets Nouvelle-Aquitaine, **diffusion d'une lettre externe** auprès du grand public, **diffusion d'une plaquette de présentation** de la Dreets Nouvelle-Aquitaine auprès de ses partenaires habituels.

